

Rapport de la délégation Québécoise



Graphica



CENTRE INTERNATIONAL DE SOLIDARITÉ OUVRIÈRE
1415, Jarry Est, Suite 101, Montréal, QUÉBEC, H2E 1A7

SOLIDARITE SOLIDARIDAD SOLIDARITY SOLIDARIEDADE تضامن

INTRODUCTION

En mars dernier, une délégation de cinq femmes du Québec se rendait au Chili dans le but de visiter les prisonnières politiques. Par cette visite, la délégation composée de Mme Louise Harel, députée de Maisonneuve, de Mme Monique Fitzback, vice-présidente de la CEQ, de Mme Clotilde Bertrand du CISO, de soeur Thérèse Benguerel du Centre justice et foi et de Mme Faye Wakeling, pasteure de l'Eglise Unie, visait notamment à promouvoir l'amélioration des conditions de détention des prisonnières politiques, l'accélération de la procédure judiciaire menant aux procès et l'obtention de la commutation de peine.

Cette mission fut l'aboutissement d'un engagement que le Centre international de solidarité ouvrière (CISO) avait pris auprès de la présidente du Departamento Femenino de la Coordinadora Nacional Sindical, Maria Rozas, lors d'une tournée qu'il a organisée à travers le Québec en septembre 1986.

Pour mieux comprendre la démarche de la délégation, il faut la situer dans le contexte des célébrations de la journée internationale des femmes, le 8 mars, et dans le contexte plus global de la vie au Chili.

Les organisations d'opposition multiplient leurs activités à connotation politique. Il va s'en dire, on dénonce sans peur la dictature, on exige la démocratie, on veut mobiliser et prendre la rue. En mars 1987, on préparait alors la première manifestation dans les rues depuis l'état de siège imposé par Pinochet en septembre dernier après l'attentat contre lui. (L'Etat de siège a été suspendu en décembre dû à une exigence de l'Eglise pour la venue du pape).

En plus, la mise à pied de plus de 8,000 enseignantes et enseignants qui est une conséquence de la privatisation des établissements d'enseignement, loi de la municipalisation, créait des remous importants dans la population.

Enfin, les protestations, conférences de presse, organisation des cantines populaires, etc., constituaient le contexte social tendu et agité dans lequel on préparait la venue du pape Jean-Paul II. Malgré tout, Pinochet voulait donner l'image d'un Chili propre, où régnaient l'ordre et la paix.

Il avait réussi à éliminer le thème des droits humains que le comité de l'Eglise voulait suggérer au pape. De même les thèmes vie et démocratie ont été substitués par paix et réconciliation.

C'est dans ce climat d'extrême fébrilité populaire que nous avons obtenu du ministre de la justice, non sans beaucoup de pression de notre part, l'autorisation de nous rendre dans les prisons. Il était difficile de penser que nous pourrions obtenir le permis pour aller dans les prisons rencontrer les prisonnières politiques. Mais, il y a eu des avantages avec lesquels nous avons pu composer:

- une délégation hétérogène qui était appuyée largement au Québec (églises, syndicats, partis politiques, etc.);
- des appuis au Chili;
- des contacts avec l'ambassade canadienne au Chili;
- etc.

Nous avons visité 5 prisons de femmes et 2 d'hommes. Elles sont 56 femmes prisonnières politiques réparties dans 8 prisons de femmes de droit commun et 33 d'entre elles sont actuellement dans la prison de San Miguel (prison de droit commun pour hommes). C'était la première fois, nous ont-elles dit, qu'une délégation internationale autre que la Croix-Rouge Internationale leur rendait visite dans la prison, voire même dans leurs cellules.

Ces rencontres chargées d'émotion, de joies mêlées de souffrances ont suscité beaucoup d'attentes au niveau des solidarités.

Ce rapport se veut un outil d'information sur notre mission. Il veut permettre aux organisations d'Eglise, politiques, syndicales et de solidarité de continuer à appuyer le peuple chilien dans sa lutte pour la démocratie. Nous devons redoubler nos efforts pour que la libération des prisonnières politiques ne soit pas qu'un souhait ou qu'un vœu pieux, mais le résultat d'une campagne où chacune et chacun dans son milieu pose un geste concret.

Nous traiterons plus particulièrement, de la conjoncture sociale, politique et économique du Chili, des conditions des prisonnières politiques, du système judiciaire chilien, des conséquences pour les familles, de la mobilisation existante, de la situation dans le système scolaire chilien ainsi que de l'attitude du gouvernement canadien avant de présenter nos recommandations.

I - CONTEXTE GENERAL: PLANS ECONOMIQUE, SOCIAL ET POLITIQUE

QUELQUES CONSIDERATIONS GENERALES

A. Le Chili en bref

- 11 millions 500 000 habitants
- Capitale: Santiago
- Langue: l'espagnol
- Religion majoritaire: catholique
- Indépendance: 1810
- Tradition: démocratie (1833-1927 et 1931-1973)
- Territoire: 4300 kms de longueur et largeur moyenne de 200 kms
- Climats variés: désert, chaud (nord), méditerranéen (vers Santiago), froid et humide (plus au sud) et côtes battues par les vents
- Façade maritime: le Pacifique et pointe sur l'Antartique
- Voisins: du nord au sud: Pérou, Bolivie et Argentine
- Catégorie: pays à revenu intermédiaire

B. Contexte global

Nous croyons nécessaire de fournir ici, en vrac, quelques données sociales, économiques et politiques qui nous permettent de mieux saisir le contexte dans lequel vit actuellement le Chili. Ce qui suit est très incomplet et a été élaboré à partir du vécu quotidien raconté par les personnes et les groupes que nous avons côtoyés.

D'abord, ce pays est dirigé par une dictature militaire qui a décidé de "légaliser" son action... Cette situation se répercute donc sur tous les volets de la vie au Chili.

Toute la politique économique est basée sur un néo-libéralisme poussé à l'extrême. La politique du régime Pinochet est basée sur les politiques des "Chicago Boys" et le développement du pays en souffre dramatiquement. Les économistes du système appliquent les politiques du FMI. Les conséquences sont nombreuses et catastrophiques pour le pays et le peuple.

En voici, brièvement, quelques-unes:

- La dette extérieure du Chili est présentement de 22 milliards de dollars par rapport à 4 milliards en 1973. C'est le plus haut niveau d'endettement en Amérique latine si on le compare à la population: chaque Chilien doit deux millions de dollars!
- L'industrie est en grave déclin à cause des choix gouvernementaux au niveau des priorités économiques et des politiques tarifaires. Par exemple, on se limite à développer certains secteurs au détriment de tous les autres. La PME est en débandade. On parle de désintégration industrielle importante. Il est largement établi que la structure économique du Chili a été modifiée au cours des dernières années au profit d'une minorité de la population. La misère est généralisée: mendicité importante, prostitution, suicides, etc.
- Les services publics ont été privatisés en très grande partie. Les services de santé coûtent cher. Les écoles et universités sont inaccessibles à un très grand nombre à cause du coût élevé des frais de scolarité.
- La vie est très chère et la récession est forte. Les salaires n'arrêtent pas de baisser (moyenne de 45\$ US par mois) pour celles et ceux qui travaillent.
- La lutte contre l'inflation se fait par le chômage qui touche au moins 40 % de la population actuellement.
- Le PEM (programme d'emploi minimum) est souvent le seul choix qui reste à beaucoup de Chiliens. Ce sont des petits travaux qui sont payés à 20\$ US par mois et qui se rapprochent beaucoup de l'esclavage autant au niveau du type de travaux à réaliser que de la façon dont ils sont gérés par le gouvernement. On compte actuellement 500 000 Chiliens qui sont au PEM. Le gouvernement les compte parmi la population active!
- Une majorité de cette population active travaille justement dans les services et est donc à la merci totale de l'arbitraire de la dictature: baisse de salaire, exil intérieur, congédiements massifs (au moins 300 000 depuis 1973), disparition de bénéfices marginaux (ex.: assurance-maladie), répression, etc. Des services (écoles ou hôpitaux) passent même directement à l'entreprise privée et des travailleuses et travailleurs congédiés sont parfois remplacés par des militaires.

- Officiellement, il y a 300 000 militaires et 80 000 gendarmes au Chili sans compter les "civils". La "machine à répression" fait que depuis 1973, il y a 40 000 morts, 2 500 disparus et 1 000 000 d'exilés au Chili.

II- LES CONDITIONS DES PRISONNIERES POLITIQUES

Le témoignage de Maria pourrait très bien être celui de Susana, d'Elizabeth ou de Lucila puisque les méthodes de tortures utilisées sont sensiblement les mêmes pour toutes celles que nous avons rencontrées. En voici un extrait que nous avons voulu le plus fidèle possible.

"Je m'appelle Maria, j'ai été détenue en décembre 1983 alors que je me rendais à la maison. Ce même jour, à 14h00, mon compagnon avait été détenu. Nous avons passé 15 jours dans les locaux de la C.N.I. - Centrale Nationale d'Investigations (Centres de tortures spécialisés): les yeux bandés, on m'administra des chocs électriques au vagin, sur la tête, même si je leur ai dit que j'étais enceinte. On me menace de faire mourir mon bébé. Les cris, les grossièretés, les drogues qui provoquent des vomissements me laissent dans un très mauvais état. Il est douloureux de penser donner naissance à mon premier enfant dans ces conditions, car c'est non seulement la peur mais l'insécurité pour l'avenir. Durant ma grossesse, j'ai été suivie par un médecin de la vicaria de la solidaridad (organisme de l'Eglise).

Au moment de mon accouchement, ce médecin a donné ordre de m'hospitaliser, ce qui fut refusé par le médecin de la prison. Deux jours après, le personnel de la gendarmerie - médecins et agents de sécurité C.N.I. m'avaient sous contrôle. Les médecins de la gendarmerie ont donné ordre de me faire une césarienne, ce qu'a pratiqué le médecin de la gendarmerie en arrivant à l'hôpital sans aucun examen préalable. Les gendarmes sont restés dans la salle d'accouchement. Des agents de la C.N.I. m'ont soumis à des interrogatoires. Je n'ai pas vu mon fils à l'hôpital, et ni ma famille n'a pu le voir durant ces trois jours. Au retour, à la prison San Miguel entourée d'un déploiement militaire à cause d'un excès de vitesse, une collision s'était produite entre l'ambulance et l'auto de la sécurité qui nous suivait. J'ai gardé

mon fils en prison avec moi un an et demi. Depuis, il est avec sa grand-mère. Pour augmenter les souffrances de notre séparation, j'ai été transférée de prison dans une autre province, ce qui occasionne d'importantes dépenses de temps et d'argent pour les visites de ma famille.

Je supporte, comme des centaines d'autres camarades en prison le poids de la dictature. Nous savons ce qu'en coûte la conquête de la liberté et de la démocratie".

Les mères emprisonnées à la prison de San Miguel sont pénalisées dans leurs relations avec leurs enfants. Car, en plus d'être séparées de leurs jeunes enfants ou adolescents, plusieurs ne les voient pas aux heures de visites (2 fois par semaine, trois heures le matin). Les enfants sont soumis aux fouilles comme les adultes avant d'avoir accès au gymnase (lieu des visites), endroit sale, froid, inadéquat; pas suffisamment de chaises. Ils doivent traverser de longs corridors obscurs et d'énormes portes de fer. Ils sont accompagnés de gendarmes, ce qui provoque de la terreur chez plusieurs enfants, due au traumatismes qu'ils ont généralement subis à la maison lors de l'arrestation de leurs parents. Même les prisonniers de droit commun qui sont 800, reçoivent leurs familles dans leur section qui est beaucoup plus adéquate que celle des prisonniers politiques.

Nous en reparlerons au chapitre consacré au système judiciaire.

Nous avons transmis au ministre de la Justice des demandes précises, à savoir: accéder aux demandes des grévistes de la faim compte tenu de leur état de santé suite aux tortures subies, transférer les femmes de San Miguel dans une prison de femmes. Ceci nous a valu des dénégations véhémentes de la part du ministre et son acceptation à l'effet de nous autoriser à visiter les prisons de femmes.

Nous sommes conscientes que le peuple chilien et lui seul est l'acteur principal de sa libération et que les prisonnières et prisonniers politiques forment un front de lutte important parmi tant d'autres.

Mais il est indéniable que les tortures, l'isolement, le mauvais état de santé des prisonnières et prisonniers affectent profondément leur moral après quelques années en prison.

III- SYSTEME JUDICIAIRE

L'examen sommaire, que nous avons pu effectuer avant notre départ, révélait pour chacun des dossiers des prisonnières politiques des accusations similaires en vertu notamment de trois lois, soit:

- la loi de 1981 sur le port d'armes (No 17798)
- la loi sur la sécurité intérieure (sécurité nationale)
- la loi anti-terroriste (juin 1984).

De plus, chacune de ces femmes vivait dans l'attente épuisante d'un procès depuis plusieurs mois quand ce n'était, plusieurs années.

Nous étions désireuses de connaître la nature du système judiciaire chilien, ses conditions d'exercice en regard de l'évaluation que le gouvernement canadien devait faire, à notre retour, des dossiers judiciaires des prisonnières politiques que nous entendions porter à sa considération.

La justice chilienne, en d'autres mots, méritait-elle d'être respectée par le gouvernement canadien lors de l'examen des dossiers des femmes incarcérées dans les prisons chiliennes dont nous souhaitons l'accueil au Canada?

Nous n'avons certes pas la prétention d'apporter un éclairage complet sur toutes les dispositions répressives du système judiciaire chilien. A cet effet, nous attendons avec intérêt le rapport qui devrait être incessamment publié par des juristes québécois, sous la responsabilité de Me Denis Racicot, et portant sur le processus de militarisation de la justice chilienne.

Nous pouvons cependant prêter foi aux diverses allégations qui nous ont été faites par des avocats de CODEPU (Commission défense des droits du peuple) ou du Vicaria de la Solidaridad, activement engagés dans la défense des prisonnières et prisonniers politiques, allégations qui n'ont pas été infirmées par le président de la Cour Suprême, Me Retamal, lorsque nous les lui avons rapportées.

A savoir qu'il n'y a aucune possibilité réelle de procès juste et équitable pour les raisons suivantes, que nous examinerons brièvement, à savoir:

1. les conditions de détention,
2. les conditions pour obtenir des aveux,
3. les législations existantes,
4. la possibilité d'une défense pleine et entière.

1. Les conditions de détention

Il est communément reconnu que les personnes arrêtées sont toujours d'abord détenues "incommunicado", c'est-à-dire isolées dans des prisons de la police secrète. En moyenne, les avocats mettent généralement un mois avant de pouvoir obtenir un premier contact avec la prisonnière ou le prisonnier dont ils assureront la défense.

2. Les conditions pour obtenir des aveux

L'instruction du détenu, durant cette première phase en détention, est menée sous la torture et la violence par des juges d'instruction qui sont des militaires. Ces juges d'instruction sont le symbole même de la partialité du processus judiciaire et de sa subordination au régime militaire. Les sévices physiques graves, les tortures dont sont l'objet les personnes lorsqu'elles sont sous interrogatoire sont la négation même d'un processus judiciaire.

3. Les législations existantes

Jamais les avocats et les accusés n'auront accès au dossier judiciaire et connaîtront officiellement les charges qui pèsent contre elle ou contre lui. Ces accusations pourront d'ailleurs s'additionner au fur et à mesure de la prolongation du procès.

Toutes les personnes que nous avons consultées considèrent qu'il y a aggravation des charges depuis l'adoption en 1984 de la loi sur la sécurité intérieure et de la loi anti-terroriste. Ces lois contiennent des dispositions totalement inhabituelles décrétant des peines d'une gravité supérieure pour la personne accusée d'être complice plutôt qu'auteur du délit. Quand on connaît la propension du régime à décréter la culpabilité par association au moment d'une arrestation, ces dispositions légales ouvrent la voie aux pires abus.

Il nous faut également, pour comprendre ces dispositions, les replacer dans le contexte de la nouvelle constitution qui

décète, aux articles 8 et 9, l'interdiction et la prohibition des partis politiques dits de gauche.

Ces législations répressives donnent accès à des peines d'une gravité sans précédent, y incluant, pour la première fois dans ce pays, une sentence légale de peine de mort par exécution.

4. La possibilité d'une défense pleine et entière

La législation récente attribue une compétence aux tribunaux militaires en distinguant les tribunaux militaires de temps de guerre qui siègent, lors d'un état de siège, des tribunaux militaires de temps de paix chargés des procès de civils suspects d'avoir intentés des délits contre les forces armées. Ces tribunaux de temps de paix sont présidés par des juges militaires qui sont en même temps commandants d'une division de guerre et subordonnés à la hiérarchie de l'armée.

Il n'est pas surprenant dans ces conditions qu'une quantité impressionnante de crimes contre des syndicalistes des journalistes, des prêtres, des avocats soient restés impunis n'ayant jamais été éclaircis.

Le président de la Cour Suprême lui-même nous confirmait que 95% des personnes jugées par ces tribunaux militaires étaient des civils.

IV- LES CONSEQUENCES POUR LES FAMILLES

La répression militaire s'exerce brutalement sur les familles des prisonniers politiques. Avoir un mari, une fille ou un fils arrêté par la CNI et emprisonné, veut dire bien souvent le saccage de la maison, la perte de l'emploi et l'inscription sur une liste noire empêchant toute embauche éventuelle. Les familles des prisonniers politiques vivent dans la terreur, le bannissement et la misère matérielle.

La plupart des familles se regroupent pour se donner des moyens d'agir en faveur de leur parent incarcéré et aussi pour survivre. Les regroupements se font à partir d'une même prison ou d'une même région, comme à Concepcion. (A Concepcion, nous avons rencontré EL CODEM de 3era EDAD "Javiera Carrera", groupe de personnes du 3e âge qui ont pris en charge les prisonnières politiques de la prison de Coronel, à quelques kilomètres de Concepcion).

1. Agrupacion de familiares de los presos politicos

A Santiago, l'Agrupacion de Familiares de los Presos Politicos

(regroupement des familles des prisonniers politiques) est dirigé par un Conseil exécutif formé des responsables des Comités de travail: presse, questions juridiques, bien-être et organisations populaires.

L'Agrupacion est rattachée à la F.E.D.E.F.A.M. (Fédération latino-américaine des Familles de Disparus et de Prisonniers politiques).

L'Agrupacion travaille étroitement avec les organismes en place: la Vicaria de la Solidaridad, le CODEPU et la Commission des Droits Humains afin de tenir à jour la liste des prisonnières et des prisonniers; obtenir les services juridiques nécessaires; dénoncer les circonstances dans les cas d'arrestations, de torture, de disparition et d'exil intérieur (relegados). L'Agrupacion compte que des organismes de défense des droits humains, assure conseil et assistance face à la dictature. En plus de ces services individuels, chaque association poursuit des buts privilégiés visant le rétablissement de la démocratie.

De plus, ces familles sont aux prises avec des difficultés financières quotidiennes. Plusieurs ne peuvent survivre que grâce aux rations alimentaires distribuées chaque mois par la Croix-Rouge. Ces familles sont aussi obligées pour la grande majorité, de se présenter aux cantines populaires (Olla comun) de leurs quartiers.

Toutefois, grâce aux Ateliers d'artisanat (tallers) mis en place par la Vicaria, les prisonniers et leurs familles peuvent gagner un peu d'argent par la vente de leurs travaux.

2. Comite pro-retorno de exiliados

Le comité pour le retour des exilés a été créé en 1979. Il n'a pas cessé depuis de travailler à la reconnaissance du droit de vivre dans son pays et de dénoncer la violation de ce droit, comme un problème national.

L'organisme assure des services légaux et administratifs; soutient les exilés dans les pays d'accueil par l'envoi d'information sur la réalité et la vie quotidienne au Chili, et il assure son appui à l'adaptation des exilés de retour.

C'est dans près de 80 pays que l'Organisme informe de la situation du pays par l'envoi d'un Bulletin et de lettres. L'information couvre la réalité politique, économique et sociale. Le soutien à l'adaptation se concrétise par la recherche d'emploi, l'évaluation et la reconnaissance des études faites à l'étranger, etc.

L'actuelle politique de la dictature est d'autoriser le retour de presque tous les exilés. Le travail de ce Comité est donc plus nécessaire que jamais! Il reste qu'il se voit confronté à un nouveau problème, celui d'une certaine méfiance de personnes restées au pays et de leur crainte d'avoir à partager de trop rares emplois.

Le Comité Pro-Retorno de Exiliados s'attache à contrer ces difficultés et à favoriser les conditions d'heureuses "retrouvailles" compte tenu des circonstances difficiles que connaît le pays.

Cet organisme travaille étroitement avec la Commission des Droits Humains, dont il partage les locaux et plusieurs services.

V- LA MOBILISATION MALGRE TOUT

L'opposition au Chili

Malgré une répression très forte, il est clair pour nous que le mouvement d'opposition à la dictature Pinochet est largement partagé par une forte majorité de la population chilienne. Que ce soit au niveau des syndicats, des partis politiques, des mouvements de femmes et d'étudiants, l'objectif est le même: la chute de Pinochet. Pourtant, cette opposition, à cause d'une histoire complexe, vit parfois des tensions dont la portée réelle est difficile à évaluer sérieusement pour une délégation qui n'a vécu que quelques semaines au Chili. Malgré un objectif commun (le retour à la démocratie), les organisations sont nombreuses et les stratégies diversifiées.

Ceci étant dit, il reste que nous sommes en mesure d'affirmer que l'opposition chilienne, particulièrement au cours des dernières années, s'est réappropriée ses organisations en vue d'une action de plus en plus unitaire.

1. Les femmes

Tout au long de l'histoire du Chili, des femmes sont sorties de l'anonymat et se sont fait connaître par des actes exceptionnels de courage. En 1935, le Mouvement pour l'émancipation des femmes chiliennes (MEMCH) est fondé. Ce sont les femmes de toutes les organisations sociales qui se sont réunies pour mener des campagnes importantes afin d'influencer les choix gouvernementaux. Un an après, le 8 mars 1936, la Journée internationale des femmes est soulignée pour la première fois au Chili. Au fil des années, les femmes se sont impliquées politiquement et syndicalement. Par exemple, en 1953, la Centrale unie des travailleurs (CUT) crée un département féminin qui se continue aujourd'hui à travers le département féminin de la Coordination nationale syndicale (CNS).

Après le coup d'Etat de 1973, les femmes ont été les premières à réagir: recherche des membres disparus dans la famille, action en faveur des prisonniers, prise en charge de la famille, responsabilisation accrue dans la communauté, organisation de manifestations, de grèves de la faim, etc. En même temps, les femmes organisent la survie: soupes populaires, comités de santé en l'absence de services essentiels, etc. L'éducation populaire visant la formation des femmes au plan organisationnel se développe de manière importante.

De plus en plus, des regroupements s'opèrent. Entre autres, depuis 1975, le département féminin de la Coordination nationale syndicale joue un rôle d'appui important dans le développement et l'organisation de groupes et de réseaux de femmes à travers le pays. Depuis 1978, au moins quatre rencontres nationales de femmes travailleuses ont été réunies. A chaque fois, les femmes ont eu des problèmes avec la police. A la suite des mobilisations, des femmes sont arrêtées, emprisonnées et torturées. Mais elles continuent, conscientes que la chute de Pinochet est la première condition à un retour à la démocratie dans leur pays.

En 1981, le Mudechi (Mouvement des femmes du Chili) a été mis sur pied afin d'exprimer au plan national cette convergence des femmes pour en finir avec le régime actuel et étend son action dans tout le pays. De plus, à Santiago, le "Mouvement des femmes pour la vie" a été mis sur pied afin d'organiser des opérations de solidarité avec les prisonnières, les prisonniers, les disparus et leur famille.

Tout au long de notre séjour, nous avons été en contact direct avec des femmes. Leur militantisme à l'intérieur des

partis politiques, des syndicats et de leur milieu de vie nous a impressionnées. Ce sont des "actrices" importantes dans l'opposition au gouvernement Pinochet. A l'occasion du 8 mars, nous avons pu assister à plusieurs rassemblements et à des manifestations de femmes qui, profitant de cette fête, ont affirmé largement leur détermination à obtenir satisfaction à leurs revendications et à celles du peuple chilien.

Leurs organisations et leurs actions regroupent différentes tendances; militantes des différents partis vivent quotidiennement et concrètement entre elles la réalisation d'objectifs communs.

Nous n'oublierons jamais le militantisme, la force, la détermination, le courage, la ferveur, la tendresse et le goût de vivre de toutes les femmes que nous avons côtoyées au Chili. Elles portent en elles, malgré tout, l'espoir inébranlable d'un retour à une vie meilleure. Nous avons beaucoup appris d'elles...

2. Mobilisation chez les syndiquées et syndiqués.

Tout au long de notre séjour, nous avons pu constater qu'il existe une mobilisation importante et constante chez les travailleuses et travailleurs. Le 11 septembre 1973 marque le début de la période la plus difficile de l'histoire du mouvement ouvrier chilien. La Centrale unie des travailleurs (CUT) et de nombreuses organisations de travailleuses et de travailleurs ont été détruites, ses dirigeantes et dirigeants durement réprimés et leurs biens confisqués.

Malgré cela, le travail d'organisation a repris rapidement et, en moins de quatre (4) ans de gouvernement militaire, les travailleuses et travailleurs organisés s'étaient relevés. Des organisations syndicales se sont formées et des instances de coordination se sont mises sur pied. La mobilisation constitue le pain quotidien de toute militante et de tout militant syndical au Chili; la répression aussi.

La Coordination nationale syndicale (CNS), fondée en 1975, regroupe les syndicats et fédérations. Le Comando, organisation fondée en 1983, est une instance unitaire regroupant des fédérations et confédérations qui représentent la majorité des travailleuses et des travailleurs syndiqués. Ces organisations défient ouvertement le gouvernement et organisent régulièrement de larges protestations (grèves,

3. La situation dans le système scolaire chilien

Nous avons voulu nous enquérir de l'état de l'éducation dans ce pays, particulièrement depuis le renvoi massif de milliers d'enseignantes et d'enseignants par les autorités militaires.

Quelques rappels

Les enseignantes et enseignants du Chili ont toujours pris une part importante dans la lutte du peuple chilien. Après le coup d'Etat de 1973, le syndicat unique des travailleurs de l'éducation (SUT) a été dissout. Les leaders ont été assassinés, emprisonnés ou sont disparus. Les biens des syndicats ont été saisis.

Depuis 1973, la dictature Pinochet avait récupéré le militantisme des enseignantes et des enseignants en les obligeant à s'affilier à un collège des professeurs géré par l'appareil gouvernemental. Au cours des ans, une association indépendante du pouvoir et contrôlée par les partis d'opposition s'est formée. C'est l'Association grémiale des enseignants du Chili (AGECH), fondée en 1981. Un de ses leaders, Manuel Guerrero a été égorgé en 1982 et plusieurs actes de répression touchent régulièrement cette association.

En 1986, des élections au Collège des professeurs, qui avaient toujours été contrôlé par la junte, ont permis à l'Opposition (membre de l'AGECH) d'occuper 4 sièges sur 5 à l'exécutif. Les associations travaillent actuellement en coalition et il y a un processus d'unification en cours qui doit déboucher sur un congrès unique en juin.

La municipalisation: un processus vicieux de privatisation

Le gouvernement Pinochet a opté en 1979 pour la privatisation des établissements d'enseignement. La première mesure a consisté à transférer aux municipalités la plus grande partie des écoles alors que le champ libre était laissé à toute personne et tout entrepreneur désireux de créer une école privée.

Malgré la mobilisation importante des enseignantes et des enseignants en 1985-1986 (21 grèves illégales), le processus est maintenant finalisé. Les services dans les écoles sont liés aux budgets des municipalités gérées par des maires mis en place par la junte militaire.

En transférant les organisations qui étaient sous sa juridiction aux municipalités, le gouvernement Pinochet, comme d'autres gouvernements, met en pratique les politiques du FMI qui préconisent des réductions des dépenses publiques et la privatisation des services à la population. Discours connu au Québec, n'est-ce pas? Au Chili, cette situation est dramatique car elle occasionne des diminutions importantes de services à une population déjà très démunie ce qui est encore d'autant plus dramatique qu'elle se vit sous une dictature.

La situation actuelle: un pas de plus de la dictature dans le démantèlement du système d'éducation

L'an passé, un document secret (décret 66) en provenance du ministre de l'intérieur et non du ministre de l'Éducation, demandait à tous les maires de congédier 28,000 enseignantes et enseignants entre août 1986 et mars 1987, afin de rentabiliser les corporations municipales. Cette politique s'est concrétisée à la rentrée scolaire du 9 mars 1987 avec le congédiement de 9,000 enseignantes et enseignants. Si ce nombre n'est pas plus élevé, c'est en raison de la mobilisation qui a eu lieu au cours des vacances scolaires (janvier et février 1987).

Le ministre de l'Éducation, qui n'est plus impliqué dans ce dossier, a quand même indiqué que l'objectif de Pinochet est de mettre à pied 40,000 enseignantes et enseignants d'ici 1990. Selon les propos de Pinochet lui-même à la télévision chilienne, il y aurait trop de professeurs au Chili. Pourtant, on compte dans ce pays 500,000 enfants de 5 à 19 ans qui ne vont pas à l'école et le taux officiel d'analphabétisme se situe autour de 28%. L'école est de plus en plus sélective car les familles sont de plus en plus pauvres et les frais d'université de plus en plus élevés (ex.: 2 100\$ de frais d'inscription plus les frais mensuels).

Les congédiements s'appuient sur des motifs économiques et politiques. La très grande majorité des enseignantes et enseignants congédiés ont plus de 20 ans d'expérience et sont impliqués syndicalement. Cette situation entraîne des drames (deux suicides d'enseignants au cours des dernières vacances scolaires). Elle suscite aussi une mobilisation très large chez les étudiants et dans la population. La situation est explosive. Car des écoles sont fermées (27 écoles à Santiago en janvier-février 1987), les classes sont surchargées, le secteur professionnel est transféré complètement à l'entreprise privée. Le gouvernement remplace un certain nombre d'enseignantes du primaire, par des femmes militaires qu'il a formées à la hâte l'an dernier.

En plus de créer des problèmes importants à la profession enseignante, cette situation risque de finaliser la démolition du système d'éducation qui était pourtant un des plus avancés en Amérique latine. Enfin, de nouveaux problèmes sociaux sont de plus en plus répandus chez les jeunes Chiliens. L'alcoolisme fait des ravages et la prostitution infantine a fait son apparition depuis quelques années.

Les enseignants congédiés n'ont aucun moyen légal de se défendre car le système judiciaire chilien, sous la dictature Pinochet, ne respecte aucun principe démocratique.

Le seul moyen à utiliser est la mobilisation, qui est très large actuellement autour de ce problème. Mais la répression est telle que, par exemple, aucun rassemblement n'est possible. Au discours de la rentrée scolaire de l'AGECH dans un quartier de Santiago, lundi le 9 mars, la police a arrêté les 5 personnes qui étaient sur le trottoir en attendant que les enseignants cachés dans les maisons viennent les rejoindre. Les 5 personnes, dont 4 membres de l'exécutif ont été arrêtées et c'est la présence d'une étrangère (la déléguée de la CEQ) qui a forcé la police à les relâcher immédiatement. Donc, aucun moyen légal ou collectif pour défendre ses droits comme enseignant au Chili.

La solidarité internationale, une nécessité

Il devient de plus en plus important et urgent de convaincre l'ambassade canadienne au Chili et le gouvernement canadien à prendre position sur la question du congédiement des enseignantes et enseignants chiliens car ce problème touche les droits et libertés, en plus d'hypothéquer grandement le climat social déjà très tendu au Chili.

4. Les étudiantes et étudiants et l'opposition

"Être jeune au Chili et ne pas être révolutionnaire est une contradiction biologique" de dire un jeune étudiant chilien. Les jeunes s'impliquent massivement dans la lutte pour la démocratie au Chili.

Malheureusement, pour des raisons citées plus haut, nous n'avons pas rencontré de mouvements de jeunes lors de notre séjour au Chili. En plus, les étudiantes et les étudiants étaient en vacances scolaires.

Malgré cela, nous avons constaté qu'ils s'impliquaient partout et qu'ils subissaient eux aussi la répression autant dans la rue que sur les campus.

On les a vus s'impliquer dans la lutte contre la municipalisation des écoles et les congédiements massifs des enseignantes et des enseignants. On les a vus au côté des femmes, dans les bidonvilles et dans les syndicats. Ils ont formé leurs propres organisations et font valoir leurs droits à travers des actions de masse. Entre autres, nous avons réalisé que leurs oeuvres artistiques (musique, théâtre et poèmes) sont nombreuses, de qualité et très engagées politiquement.

Les jeunes, nous sommes assurées, font partie intégrante du processus de lutte pour la démocratisation au Chili, et pour eux aussi, la chute de Pinochet est la première étape à réaliser pour atteindre cet objectif.

5. Les partis politiques

Malheureusement, notre délégation n'a pas rencontré de directions de partis politiques. Cette carence importante à l'intérieur de notre séjour est due aux buts que nous visions (connaissance du monde syndical et des conditions de la répression chez les prisonnières politiques) et au peu de temps que nous avons à notre disposition pour atteindre minimalement nos objectifs. Nous avons quand même été en contact permanent avec des individus membres des différents partis politiques de sorte que nous avons pu constater que là aussi il existait des efforts constants en vue d'agir le plus efficacement possible face à la dictature Pinochet.

6. La mobilisation des Eglises

La plupart des Eglises chrétiennes comptent parmi les opposants à la dictature Pinochet. Par ailleurs, de récentes et nombreuses sectes fondamentalistes se propagent dans le respect de la loi et de l'ordre en place, et l'on nous disait que 15% des militaires ont adhéré à ces sectes récemment.

De l'Eglise catholique, majoritaire au Chili, nous avons rencontré Monseigneur Sergio Contreras, secrétaire général de la Commission épiscopale du Chili, M. Enrique Palet, sociologue à la Vicaria de la Solidaridad et Monseigneur Alfonso Baeza, directeur national de la Pastorale Ouvrière,

ainsi que de nombreux chrétiens impliqués dans des mouvements de défense des droits et des organisations syndicales.

Il nous est apparu que dans la présente situation de répression au Chili, l'Eglise catholique prend position et dénonce les abus de la dictature. Nous en avons eu connaissance, notamment à l'occasion de l'ouverture du carême, alors que les Evêques, par leur lettre pastorale, attireraient l'attention de la population sur le licenciement arbitraire de milliers de professeurs pour des raisons d'économie financière. L'Eglise a aussi pris position sur la nécessité que toute la lumière soit faite par l'enquête menée sur l'implication d'un militaire dans l'assassinat de l'ex-ministre Letelier; contre la disparition de services publics non rentables (ex.: distribution du courrier, surtout dans les quartiers pauvres); contre la privatisation d'entreprises nationales au profit des capitaux étrangers, pour la nécessaire consultation du peuple sur les projets de lois des partis politiques; pour la dénonciation de la torture subie par des milliers de Chiliennes et Chiliens, etc.

Cette lettre que le général Pinochet a lu, via les médias, a provoqué chez lui une violente réaction croyant voir "la création d'un nouveau parti politique" tant les évêques traitent de questions qui n'ont aucun rapport avec leurs responsabilités religieuses, illustre bien l'analyse faite par l'épiscopat et leur appel à la clairvoyance du peuple.

Lors de notre rencontre avec Monseigneur Contreras, les relations Eglise-Etat étaient tendues suite, entre autres, à la lettre du Carême 87, à l'affaire Camus (Monseigneur Camus, évêque de Linares venait de dénoncer les abus du pouvoir et la pratique de la torture) et aux difficiles travaux de la Commission épiscopale pour la visite du Pape et du Comité gouvernemental créé aux mêmes fins.

La Commission chargée du programme de la visite du pape et dirigée par Monseigneur Cox donnait l'impression d'être dominée par le Comité gouvernemental. Ce comité imposait, par exemple, que le thème de la visite soit non pas la Vie, mais la Paix. Plusieurs requêtes à faire suivre au St-Père avaient été refusées, dont la demande de grâce pour 14 condamnés à mort, la requête des prisonniers politiques d'être visités par le Pape à la prison publique de Santiago et l'audience demandée par la Commission des Droits humains.

Nous avons demandé à Monseigneur Contreras si l'épiscopat chilien demanderait l'intervention du St-Père pour la grâce des 14 personnes pour qui la peine de mort a été recommandée,

ainsi que la commutation de peine d'exil pour les prisonnières et prisonniers politiques. La réponse fut "qu'il ne fallait demander à Pinochet que des choses possibles, ou s'abstenir...".

Par ailleurs, lors des rencontres avec divers groupes, les espoirs exprimés étaient nombreux, face à la très prochaine visite du Pape. L'on espérait obtenir l'accélération des procès des prisonniers politiques, l'amnistie pour plusieurs, notamment pour les 14 prisonniers qui sont passibles de peine de mort, la fin des brutalités policières et de la torture institutionnalisée. Une personnalité du pays nous disait "le pays est tellement écrasé que la moindre parole du Pape apportera de l'espoir". D'autres craignaient beaucoup une escalade de la répression dès le départ du Pape.

Depuis 1973, toutes les organisations sociales ont été mises hors la loi. Toute association est illégale en vertu de la Loi de la Sécurité Nationale. Dans les circonstances, l'Eglise s'efforce de soutenir l'engagement de ses membres: évêques, prêtres, religieuses, religieux et communautés de base, dans l'option pour les pauvres. Le Service de Pastorale ouvrière assure des sessions d'analyse de la réalité sociale et de réflexion sur son évangélisation.

L'Eglise est aussi très présente à la population par la Vicaria de la Solidaridad, organisme créé il y a 10 ans, pour travailler à la défense des droits humains, assurer l'assistance judiciaire aux détenus, aux disparus et aux torturés, ainsi qu'un soutien moral et financier à leurs familles*.

La F.A.S.I.C. (Fondation pour l'Aide sociale des Eglises Chrétiennes) est un mouvement oecuménique. Son but n'est pas à priori politique, il vise surtout l'aide aux victimes de la répression et du chômage, ainsi que l'assistance juridique. En plus de son travail au Chili, la F.A.S.I.C. fait appel aux autres organisations nationales ou internationales.

En résumé, ils nous a paru que l'Eglise est présentement le lieu de beaucoup de souffrances et de tensions. Des chrétiens s'opposent au nom de leur foi! Les uns imposent une dictature brutale par la force armée et d'autres s'attachent à en défendre les victimes par les moyens légaux dont ils disposent... L'Episcopat est aussi déchiré et

* En 10 ans, la Vicaria a instruit plus de 260 000 dossiers et en a traité 42 789 pour le seul premier semestre de 1986.

partagé, alors que la lutte armée s'organise (Le Front Manuel Rodriguez) contre un régime jugé tyrannique et ce, dans un contexte généralisé de sectarisme et de polarisation politique.

Il reste que l'Eglise a encore un espace de liberté qu'elle entend sauvegarder, et que la population compte sur cet important appui intérieur capable de s'opposer au régime en place parce que c'est la seule institution légalement reconnue.

L'Eglise chilienne traverse une période cruciale et l'appui des Eglises du continent, surtout, lui est indispensable tant à cause de la longue lutte déjà fournie que de celle qui reste à poursuivre pour que la justice et la paix soient rétablies. A ce plan, de la solidarité ecclésiale, le secrétaire général de l'épiscopat chilien s'est montré touché des lettres d'appui de la CECC que la délégation lui a transmises.

VI- ATTITUDE DU GOUVERNEMENT CANADIEN

Deux visites à l'ambassade, au cours desquelles nous nous sommes entretenues avec l'ambassadeur M. de Gaumois, le Consul, M. Frank Chandler et M. Christian Labelle, nous ont permis de nous former une impression générale sur l'essentiel de la position de notre gouvernement concernant le Chili. L'ambassadeur nous a parlé de la "normalisation des conditions existant au Chili" ainsi que du "processus de démocratisation en cours" tel que mis en évidence par les élections qui seraient prévues pour 1989. Parmi les propos qu'ils nous ont tenus nous avons pu déceler que pour eux le problème actuel au Chili vient de ce que l'opposition ne peut s'organiser et que le général Pinochet a été très habile en divisant ses opposants pour mieux les défaire. Nous n'avons pas pu discuter le fait qu'il est illégal d'être membre d'un parti d'opposition et que toute mobilisation afin de s'opposer au régime est punissable aux termes de "la loi anti-terroriste". (Note: il faut préciser qu'à la veille de la visite du pape, le 11 mars 1987, le général Pinochet a déclaré légale une courte liste de partis d'opposition d'où néanmoins se trouvent exclus tous les partis marxistes élargissant aux partis socialistes cette définition.

Nous avons fait part de nos questions et de nos graves préoccupations concernant l'usage de la torture, le climat généralisé de terreur et le grand nombre de prisonnières et prisonniers politiques détenus depuis de nombreuses années,

sans avoir encore subi leur procès. A la suite de ces propos, nous avons compris que nous ne devions pas nous attendre à trouver au Chili un système judiciaire comparable à celui du Canada, mais que ce pays avait plutôt un système judiciaire de type européen. Afin d'illustrer ceci, l'exemple cité fut celui d'un cas d'une personne détenue une année sans procès et ce, en Suisse!

Il a aussi été fait mention d'une plus grande ouverture envers les médias d'information, en particulier dans la presse écrite. Ainsi, un article paru dans des journaux le matin même de notre visite à l'ambassade et contenant une entrevue de l'évêque Camus dénonçant l'arrestation et la torture de sa propre nièce et accusant le général Pinochet de pratiquer un régime systématique de torture et de répression sur le peuple chilien, fut qualifié par l'ambassade, de "déclaration dangereuse et irresponsable" qui ne ferait que causer encore plus de problèmes. (A vrai dire, nous fûmes choquées par de tels propos qui semblaient faire porter le blâme sur des voix, qui, telle celle de Monseigneur Camus, s'élevaient à grands risques pour défendre la dignité et les droits humains fondamentaux, revendication de légitime défense par le peuple chilien).

Lors de notre discussion des procédures en vigueur pour traiter des demandes de refuge au Canada il a été notamment affirmé que ces demandes pouvaient être présentées par des tierces personnes pour des raisons de sécurité. Il a été également confirmé que des vérifications de sécurité étaient faites sur chaque requérant auprès des autorités chiliennes afin de s'assurer que l'on n'avait affaire ni à des criminels, ni à des terroristes. Le personnel de l'ambassade fit usage à plusieurs reprises du terme de "terroriste" dans un contexte de conversation qui indiquait une apparente acceptation de la terminologie et de la définition imposée par la dictature du général Pinochet. Ceci fut d'autant plus inquiétant à entendre à la lumière de ce que nous avons pu apprendre et constater sur place de la loi anti-terroriste du général Pinochet, selon laquelle, toute personne qui agit ou qui est associée à une personne qui agit en opposition au régime (ceci inclut la participation à une manifestation pacifique anti-gouvernementale) peut être arrêtée comme terroriste et gardée au centre de détention préventive, pendant plusieurs années et ce, sans jugement d'un tribunal qui est d'ailleurs militaire.

L'ambassade nous informa qu'en 1986, au total, 130 réfugiées et réfugiés chiliens furent sélectionnés par le Canada et de ce nombre 69 tombaient sous le bénéfice de la politique de réunification des familles. Nous avons compris que pour toute

l'année 1987, le Canada avait fixé un quota cible de 120 réfugiées et réfugiés chiliens. Il fut mentionné qu'une fois établi le critère d'éligibilité comme réfugié il fallait ensuite également appliquer les critères d'immigration (concernant la santé, l'éducation, l'employabilité, les liens avec des personnes résidant au Canada). Nous avons fait cependant valoir que le facteur "danger personnel immédiat" devait primer sur les critères de sélection. Des 150 - 200 demandes d'entrées au Canada reçues chaque jour par l'ambassade, de 1 à 2% sont estimées comme émanant de réfugiées et réfugiés. Cela ferait donc une moyenne de 2 à 4 personnes par jour. Qu'advient-il de ces personnes et de leurs demandes?

Des questions sérieuses doivent être soulevées quant à la position officielle du Canada sur le Chili. La réalité de la situation au Chili, telle que nous l'avons constatée, et telle que nous l'ont confirmé des groupes et organismes tels que la Vicaría de la Solidaridad, la Commission des Droits Humains, la Commission des Droits du Peuple, des représentantes et représentants d'Eglises, de syndicats, de groupes populaires, a peu de ressemblance avec la position que ce pays serait en voie de normalisation et de démocratisation, dépeinte par l'ambassade. Les abus des droits humains, la torture, et la répression reconnus et dénoncés par la communauté internationale devraient ressortir plus éloquemment dans la position des représentants du Canada à l'ambassade au Chili.

RECOMMANDATIONS

Eglises

- 1) QUE soit transmise à la Conférence épiscopale chilienne, l'opinion de la délégation québécoise à l'effet qu'elle considère important le travail poursuivi par la Vicaria de la Solidaridad auprès des prisonnières et prisonniers politiques et que cette prise en charge doit être assurée même auprès de celles et ceux qui seraient inculpés sous la Loi anti-terroriste.
- 2) QUE la Conférence des Evêques catholiques du Canada fasse connaître au Saint Père les vœux entendus lors du passage de la délégation; vœux qui ne semblent pas avoir été transmis au Vatican, en particulier:
 - a) la demande de grâce que pourrait faire le Saint Père à l'endroit des 14 personnes pour qui la peine de mort a été recommandée;
 - b) la possibilité de rencontres plus personnelles avec leur parent détenu, lors des visites à la prison;
 - c) la prompte libération des prisonnières gravement malades;
 - d) l'accès aux soins de santé (médecins, dentistes, psychiatres, etc.) par les prisonnières et prisonniers politiques.

Gouvernement canadien

- 1) QUE le gouvernement canadien offre l'asile politique aux prisonnières et prisonniers politiques qui accepteraient l'exil comme commutation de peine.
- 2) QUE le gouvernement canadien intervienne auprès du gouvernement chilien en faveur de l'accélération des procès et de la commutation de peine par l'exil;
- 3) QUE le gouvernement canadien intervienne auprès du gouvernement chilien contre l'introduction de la peine de mort par sentence légale à l'égard des prisonnières et des prisonniers politiques pour qui l'on demande la peine de mort.

- 4) QUE le gouvernement canadien fasse pression auprès du gouvernement Pinochet afin que soit publiée dans la Gazette officielle la déclaration de San José de Costa Rica sur les droits humains, adoptée par le Chili en novembre 1969 (Cette déclaration interdit l'application de la peine de mort pour les délits politiques).
- 5) QUE des instructions soient données à l'Ambassade du Canada pour que les accusations de terrorisme portées contre des prisonnières et des prisonniers politiques chiliens soient vues à la lumière de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, laquelle affirme:
"Qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression".
- 6) QUE le gouvernement canadien intervienne auprès du gouvernement chilien pour que les droits des enseignantes et enseignants congédiés soient reconnus et pour que les services en éducation soient maintenus.

Syndicats et groupes de solidarités

- 1) QUE les syndicats et groupes de solidarité entreprennent le parrainage des prisonnières et prisonniers politiques et de leur famille.
- 2) QUE les campagnes concernant les recommandations faites aux chapitres Eglise et gouvernement canadien soit organisées dans les syndicats et groupes de solidarités.

